



Angélique BOLAJUZON ET Relaxologue – Réflexologue

DEONTOLOGIE

Le présent code de déontologie définit mon engagement en tant que Relaxologue – Réflexologue envers le public, les client(e)s, et les professions. Ce code de déontologie garantit mon éthique professionnelle

Relaxologue – Réflexologue, je suis professionnelle du bien-être, de la prévention & gestion du stress et, prend en charge la personne en lui proposant et en réalisant des protocoles de relaxation et/ou de stimulation réflexes du corps.

1. Je m'engage à exercer mon activité avec humanité, probité et loyauté. Je suis en accord avec les référentiels d'activités.
2. Je m'engage à toujours observer le principe fondamental de respect de la personne humaine, à protéger l'intégrité physique et psychique des personnes sous ma responsabilité.
3. Je m'engage à ne pas me substituer aux professionnels de santé, à ne pas établir de diagnostic, de prescriptions médicales et à ne pas interférer avec des traitements médicaux en cours.
4. Les différentes techniques de relaxation et/ou réflexologie proposées et pratiquées n'ont aucune visée médicale ou thérapeutique et ne sont assimilables ni aux actes réservés aux professions de santé réglementées par le Code de la Santé Publique et au décret n°96-879 du 8 octobre 1996, ni à ceux des ostéopathes. Elles s'inscrivent dans une démarche complémentaire et personnelle de travail sur soi de toute personne qui consulte.

La finalité des prestations que je propose est exclusivement le bien-être et le mieux-être de la personne. En effet, selon la législation en vigueur, les prestations de relaxation et/ou réflexologie et d'accompagnement que je pratique et propose ne rentrent pas dans le champ réservé aux professions de Santé et ne peuvent en aucun cas s'y substituer. Les séances de relaxation et/ou réflexologie ont pour seul objectif le bien-être, la prévention et l'accompagnement de la personne.

J'ai pour objectif de restaurer le maximum d'autonomie de la personne consultante et laisse à celle-ci sa totale liberté de choix thérapeutique.

5. J'adopte une attitude absolue de réserve et de secret professionnel envers toutes les personnes consultantes. Je m'engage à respecter la confidentialité des informations collectées durant l'accompagnement.
6. Je m'engage à ne cautionner ni alimenter les excès, les errances (émotionnelles ou spirituelles, addictives ou perverses) ou les projections de mon client. Je demeure authentique dans la démarche stricte et exclusive du relaxologue - réflexologue qui n'est ni un médecin, ni un psychologue, ni un maître spirituel, ni un substitut affectif.
7. Je m'engage à interdire toute propagande, tout prosélytisme religieux ou idéologique au sein de mon cabinet ou lieu d'intervention. Je m'engage à lutter contre toutes les dérives sectaires dont je pourrais être témoin.
8. Je m'attache à promouvoir et à parfaire ma pratique en participant à des formations post graduées.
9. Je m'engage à actualiser régulièrement mon savoir et mes compétences afin de répondre aux attentes du public et aux évolutions du métier de relaxologue - réflexologue.
10. Je m'engage à ne pas diffuser d'information pouvant induire en erreur le public ou les médias, ou nuire à l'image de la profession de relaxologue - réflexologue.
11. Je m'engage à respecter les concepts et les principes généraux de la relaxation et/ou réflexologie. Je m'engage également à ne pas dénaturer ou amalgamer la relaxation et/ou la réflexologie avec d'autres techniques, sans que la personne consultante n'en soit avertie.
12. Je m'engage à respecter les limites de mes connaissances. J'oriente la personne consultante vers un autre professionnel lorsque celle-ci nécessite un traitement ou une aide thérapeutique ne relevant pas de mes compétences.